



Le mardi 28 mars 2023, le Conseil communautaire de Châteauroux-Métropole, qui s'est réuni en séance ordinaire et publique à la Mairie dans la salle habituelle de ses séances, par convocation en date du 21 mars 2023 et sous la Présidence de M. Gil AVÉROUS, Président, a délibéré.

Présents (43) : M. Gil AVÉROUS, Mme Chantal MONJOINT, M. Jean-Yves HUGON, Mme Florence PETIPEZ, M. Brice TAYON, M. Philippe SIMONET, Mme Stéphanie GALOPPIN, Mme Christine DAGUET, M. Denis MERIGOT, Mme Monique RABIER, Mme Catherine DUPONT, M. Eric CHALMAIN, Mme Liliane MAUCHIEN, M. Michel GEORJON, Mme Nahima KHORCHID, M. Tony IMBERT, M. Maxime GOURRU, M. Gilles CARANTON, M. Didier BARACHET, Mme Pascale BAVOUZET, M. Jean TORTOSA, M. Marc FLEURET, Mme Delphine GENESTE, M. Fabien BISTON, Mme Marie SALLÉ, M. Luc DELLA-VALLE, Mme Danielle FAURE, M. Christian BARON, M. Marc DESCOURAUX, M. Jacques BREUILLAUD, M. Didier DUVERGNE, Mme Danielle DUPRÉ-SÉGOT, M. Bruno PALLEAU, Mme Valérie LEGRÉSY, M. Jean-Michel FORT, M. Olivier VIGNAU, M. Gilbert BLANC, Mme Christelle PALLEAU, M. Ludovic RÉAU, Mme Brigitte VOITIER, M. Noël BLIN, M. Henri LORI, M. Philippe GUERINEAU.

Délibération affichée et
exécutoire le :
31/03/2023

Excusé(s) (10) : Mme Sabine DESMAISON. Mme Catherine RUET ayant donné procuration à Mme Florence PETIPEZ, M. Roland VRILLON ayant donné procuration à M. Brice TAYON, Mme Imane JBARA-SOUNNI ayant donné procuration à Mme Chantal MONJOINT, M. Dominique TOURRES ayant donné procuration à Mme Catherine DUPONT, M. Charles-Henri BALSAN ayant donné procuration à M. Jean-Yves HUGON, Mme Frédérique GERBAUD ayant donné procuration à M. Jean TORTOSA, M. Stéphane ZECCHI ayant donné procuration à M. Philippe SIMONET, M. Damien NOEL ayant donné procuration à M. Gil AVÉROUS, Mme Alix FRUCHON ayant donné procuration à M. Tony IMBERT.

22 : Balsan'éo : gratuité accordée à la section sportive du lycée Jean Giraudoux

Le centre aquatique Balsan'éo accueille la section sportive du lycée Jean Giraudoux.

Cette intervention se fait sous l'égide du Comité de l'Indre de natation. Une convention bipartite a été signée entre la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole et chaque lycée afin de définir les modalités de mise à disposition des installations sportives pour l'enseignement obligatoire de l'Education Physique et Sportive. Toutefois, aucune modalité n'a été définie quant aux sections sportives de ces établissements.

De ce fait, le lycée Jean Giraudoux n'avait pas anticipé la nécessité du paiement des créneaux pour la section sportive, durant l'année scolaire 2021-2022. Châteauroux Métropole a émis le 18 juillet 2022

un titre de recettes (n° 1112) d'un montant total de 19 338,02 € pour l'utilisation du complexe aquatique Balsan'éo par le lycée Jean Giraudoux, dont 15 314,32 € au titre de la section sportive.

Afin de ne pas mettre cet établissement dans l'embarras, il est donc souhaitable de procéder à une remise gracieuse pour la part du titre de recettes correspondant à la fréquentation de Balsan'éo par la section sportive. A compter de l'année scolaire 2023-2024, les tarifs seront appliqués normalement.

Il est proposé au Conseil communautaire de consentir une remise gracieuse de 15 314,32 € sur le titre de recettes n° 1112 du 18 juillet 2022, émis à l'encontre du lycée Jean Giraudoux.

Sans discussion, le Conseil communautaire approuve le rapport à l'unanimité .

Signatures :

Le Président, Gil AVÉROUS.

Les secrétaires de séance, Danielle FAURE et Olivier VIGNAU.